

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024 A 20 H 30

Date de la convocation : 8 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membre excusé : 1

Nombre de membre absent : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. - JURINE T. – PALLUAT DE BESSET D. – REBOUX A. – THIVOLET D. – VIAL F.– ARTHAUD V. – MOREL P. - TRICAUD M.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur VERCHERAND P.

ABSENT : Messieurs DUINAT J. – RICO S.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRICAUD Magali

Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Madame TRICAUD Magali **est désignée secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du dernier procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024 ;
- Demande de subventions au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 :
 - Eglise
 - Porte d'entrée de la garderie de l'Ecole
 - Moustiquaires à la Boulangerie
- Modification des statuts de Loire Forez Agglomération ;
- Convention de transport avec la fourrière animale ;
- Convention constitutive d'un groupement de commande pour des travaux d'aménagement de voirie sur la Place Saint-Cyr et les rues du Presbytère et de la Mairie
- Eclairage public : Cétéreau – Place Saint-Cyr
- PLUi ;
- Divers :
 - Point sur la Chapelle Saint-Sulpice
 - Point sur la Réunion avec le Département
- Dates à retenir

1 – Demande de subvention au titre de l’enveloppe de solidarité 2025 - Délibération n° DEL2024-10-34

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention au titre de l’enveloppe de solidarité départementale 2025, pour aider au financement des travaux suivants : sablage de la façade au-dessus de l’arche de l’Eglise – changement de la porte d’entrée de la garderie à l’école – installation de moustiquaires à la Boulangerie.

Approuvée à l’unanimité sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

2 – Modification des statuts de Loire Forez Agglomération – Délibération n° DEL2024-10-35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il convient d’acter la modification des statuts de Loire Forez Agglomération. Les modifications concernent notamment la restitution du Parc résidentiel de loisirs de Usson-en-Forez à la commune, la restitution du local de restauration rapide de la Roche à Noirétable à la commune, le transfert de compétences au niveau de l’assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales.

Approuvée à la majorité après discussion.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	8
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	4
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

3 – Convention de transport avec la fourrière animale Délibération n° DEL2024-10-36

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la fourrière animale de St-Etienne-le-Molard pour le transport des animaux, à partir du 1^{er} janvier 2025, pour une période de 8 mois.

Approuvée à l’unanimité sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

4 – Convention constitutive d'un groupement de commande pour les travaux d'aménagement de voirie sur la place Saint-Cyr et les rues du Presbytère et de la Mairie

Délibération n° DEL2024-10-37

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un groupement de commandes avec Loire Forez Agglomération pour les travaux d'aménagement de voirie sur la place Saint-Cyr ainsi que la rue du Presbytère et la rue de la Mairie ; la place étant d'intérêt communal et ces rues d'intérêt communautaire. Cela permettra de réaliser des économies d'échelle.

Tel que prévu aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique, la création de ce groupement de commandes nécessite la passation d'une convention constitutive entre ses membres.

Approuvée à l'unanimité sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

5 – Eclairage Public : Cétéreau et Place Saint-Cyr

➤ **Cétéreau :**

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il convient de mettre aux normes les ampoules de l'éclairage à Cétéreau. La modification des lanternes et la mise en conformité des armoires représentent un coût d'environ 8 000 €. Après déduction des aides du SIEL et de l'enveloppe communautaire, le reste à charge pour la commune serait de 1 958 € si la commande est passée avant fin 2024.

➤ **Place Saint-Cyr :**

Monsieur Gilles PONVIANNE présente au Conseil Municipal le projet au niveau de l'éclairage public dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Saint-Cyr (mât aiguille avec plusieurs ampoules). Ces travaux représentent un coût pour la commune de 5 372 €, pris sur l'enveloppe Investissement Voirie – Eclairage.

Monsieur Gilles PONVIANNE expose également à l'assemblée le suivi de l'enveloppe Voirie – Eclairage jusqu'à 2026. Les travaux d'aménagement de la Place sont prévus pour mi-février 2025, les appels d'offres seront lancés d'ici la fin de l'année.

Approuvés à la majorité après discussions.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	10
<i>Présents</i>	12	CONTRE	1
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	1
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

6 – PLUi

Monsieur Gilles PONVIANNE présente au Conseil Municipal le travail préparatoire mené par la commission PLUi de la commune dans le cadre de l'élaboration du plan de zonage de la première version du PLUi (emplacements réservés, secteurs de mixité sociale, changement de destination, éléments du petit patrimoine, secteurs parcs et jardins à préserver, éléments bâtis d'intérêt architectural et muret à protéger, haies – ripisylves – alignements d'arbres et arbres isolés à préserver, cimetières).

Une réunion de travail avec LFA est prévue le mercredi 6 novembre à 9h.

7 – Divers

➤ Chapelle Saint-Sulpice :

L'association compte de nouveaux adhérents. Un devis a été fait pour la réfection de la toiture, le montant est important. Il faudra trouver des fonds. L'Assemblée Générale est à prévoir.

➤ Retour sur la réunion des Maires du canton de Boën

8 – Dates à retenir

- Comité de Pilotage du CT de l'Aix et de l'Isable : mardi 22 octobre - 14h00
- Réunion de territoire du SIEL à Marcilly-le-Châtel : mercredi 23 octobre - 19h00
- Commémoration du 11 novembre - 11h30
- Prochain Conseil Municipal : Vendredi 13 décembre 2024 – 20h30
- Visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale : mardi 17 décembre
- Vœux : Dimanche 12 janvier 2025

Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

Clôture de la séance à : 22 heures 00.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Magali TRICAUD,

Secrétaire de séance :



Procès-verbal de séance
Mairie de STE FOÿ ST SULPICE